

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Soirée d'Halloween le Dimanche 1^{er} Novembre 2026

Cette manifestation est ouverte aux personnes qui vendent leurs produits sous forme de *foodtruck* ou producteurs (sucré / salé).

1/ Date de la manifestation : Le Dimanche 1^{er} Novembre 2026

Lieu de la manifestation : Parvis de la mairie / salle de la Halle

Présentation de l'animation

Tout au long de l'après-midi :

- Ateliers créatifs
- Atelier maquillage
- Déambulation de créatures monstrueuses

15h30 : apprentissage de la chorégraphie d'halloween par le CEAM danse + Show

16h30 : concours de déguisement (Inscription sur place / tout public)

Fin du concours – 18h00 : boom monstrueuse

Petite restauration sucrée

Nombre de personnes attendues sur la manifestation : 250

2/ Conditions :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son foodtruck le Dimanche 1^{er} novembre 2026 de 16h00 à 21h00
Présence obligatoire du commerçant sur son stand. (Sauf maladie justifiée sous 8 jours).

Site de repli : en cas de mauvaises conditions météorologiques, aucun site de repli ne sera prévu. La manifestation sera annulée.

3/Installation et démontage :

Installation : le dimanche 1^{er} Novembre 2026 à partir de 15h00

Démontage : le dimanche 1^{er} Novembre 2026 à partir de 21h00

4/ Statut du commerçant :

Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :

- Commerçant
- Auto entrepreneur

5/ Electricité :

Une prise 16 A sera mise à disposition

6/ Hygiène :

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. Le commerçant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'Etat.

Le commerçant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

7/Assurance :

Le commerçant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

8/ Tarif redevance pour la période d'exploitation :

15 euros le mètre linéaire.

9/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée de la liste des menus proposés pour cet événement**
- Carte de commerçant ambulant
- Copie du Numéro Siret ou Siren
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

10/ Sélection :

- L'organisateur analyse les propositions selon les critères suivants :
 - Qualité des prestations proposées (menus, tarifs, qualité des produits, etc ...)
 - Adéquation de la proposition avec le thème de l'événement.
 - Les initiatives contribuant à une faible empreinte carbone (produits locaux, produits de saison, réduction de transport, emballage réutilisables ou compostables) constitueront un critère d'appréciation.

Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.

- La participation à l'évènement « Soirée d'Halloween » ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.
- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. L'organisateur se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.
- A l'issue de la commission de sélection, l'organisateur attribuera les places aux restaurateurs.
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription et un bulletin d'inscription.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur du commerçant aucun droit de non concurrence.
- Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :
 - ✓ De limiter le nombre de commerçants par spécialité
 - ✓ De renouveler un certain nombre de commerçants chaque année
 - ✓ L'organisateur se réserve le droit de modifier chaque année l'emplacement des commerçants.

11/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au 12 Octobre 2026 à 12h** au service animation par mail avec accusé de réception à animation@legecapferret.fr par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

Mairie de Lège-Cap Ferret Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animation. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 25/09/2026